



Inscription 2023/2024

Cotisations

U9	110€
U11 - U13 - U15	120€
U17 - U18- Senior	150€
Loisir	70€

- L'assurance option A de la FFBB est comprise dans le prix de la cotisation, si vous souhaitez souscrire à l'option A+, B ou B+ la différence sera à votre charge.
- Possibilité de paiement en ligne par carte bancaire.
- Par chèque qui devra être libellé à l'ordre de « Association Sportive Vouglaisienne » avec au dos le nom et prénom du licencié.
- Possibilité de paiement échelonné (maximum en 3 fois).
- Réduction de 10€ à partir de la deuxième licence au sein d'une même famille.
- Paiement possible en chèques ANCV et PASS SPORT.



Pour tous renseignements : <https://www.facebook.com/ASV-Basket-ball-1382437502055832>





Autorisations – Saison 2023/2024

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de :

- Père
- Mère
- Tuteur légal
- Licencié majeur

De NOM : _____ Prénom : _____

- Autorise les entraîneurs et les dirigeants du club « Association Sportive Vouglaisienne » à prendre toutes les mesures d'urgence qui s'imposent en cas d'accident du licencié pendant les entraînements ou les matchs ou les activités du club à domicile ou en extérieur.
- Pour les déplacements, accepte que mon enfant puisse être véhiculé par une tierce personne (parents accompagnateurs, entraîneurs, dirigeants) et dégage cette tierce personne de toutes responsabilités.
- Autorise les entraîneurs ou les dirigeants à diffuser mes coordonnées aux autres licenciés de l'équipe.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

Signature
(lu et approuvé)



Autorisation de reproduction et de représentation de photographies à titre non commercial (sans rétribution)

Entre

Mme, Mlle, M. :
Prénom :
Né(e) le :
À :
Domicile :

Dénommé(e) « le licencié »

ou son représentant légal

Mme, Mlle, M. :
Prénom :
Né(e) le :
à :
Domicile :

Et

Association Sportive Vouglaisienne
Dénommé « l'ASV »

1 – CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, le licencié ou son représentant légal cède à l'ASV les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées dans les conditions suivantes :

- Photographies prises lors des évènements sportifs et/ou associatifs liés à l'ASV.

2 – UTILISATION DES IMAGES

Les images réalisées dans le cadre de l'article 1 pourront être exploitées (reproduction, diffusion) dans les conditions suivantes :

- Exposition de photographies lors d'un événement organisé par l'ASV.
- Publication dans un magazine pour assurer la promotion de l'ASV, et sans but commercial.
- Publication sur le site web officiel de l'ASV et sur la page Facebook officielle de l'ASV.
- Publication sur des affiches pour promouvoir les matchs ou les événements organisés par l'ASV.

Ces utilisations recouvrent l'éventuelle couverture médiatique des événements sportifs et/ou associatifs organisés par l'ASV ou des événements auxquels l'ASV sera participante.

3 – RESTRICTIONS

Les images réalisées dans le cadre de l'article 1 et exploitées dans le cadre de l'article 2 ne pourront être utilisées pour porter atteinte à la dignité et à la vie privé du licencié.

4 – REMUNERATION

Les images réalisées n'ont donné lieu à aucune rémunération. Toutes utilisations autre que celles définies lors de ce contrat (utilisation commerciale, publicité...) devra donner lieu à un nouveau contrat.

5 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu sans limite de durée et d'espace. Et fait pour servir et valoir ce que droit.

Fait à _____ le _____

Le licencié(e) ou son représentant légal
(Lu et approuvé)

Le Président de l'ASV
(lu et approuvé)



Règlement intérieur - saison 2023/2024

Le présent règlement représente un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. C'est aussi un contrat de confiance destiné à régir le partenariat entre le club, les joueurs et joueuses et les parents. **L'adhésion au club engage le licencié à respecter ce règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.**

L'ADHESION

Toute personne demandant son adhésion (assurance formule A incluse) à l'ASV Basket devra :

- . Répondre au questionnaire médical par la négative, dans le cas d'une seule réponse positive alors un certificat Médical est obligatoire
- . S'acquitter de sa cotisation
- . Accepter sans réserve le présent règlement.

Aucune validation de licence ne sera effectuée sans le règlement intégral de la cotisation. Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.

Les non-licenciés ne pourront pas participer aux entraînements ni aux compétitions à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison.

Pour les mutations, adressez-vous aux responsables (modalités particulières demandées par la FFBB).

LES DROITS

- D'utiliser les équipements sportifs et le matériel mis à disposition.
- De jouer dans des compétitions officielles.
- De porter le maillot aux couleurs du club.
- De bénéficier de l'encadrement des équipes.

LES DEVOIRS ET LES ENGAGEMENTS

Attitude, politesse et respect :

- Être à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- Dire bonjour aux entraîneurs et dirigeants en arrivant à l'entraînement.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence aux entraînements ou aux matchs.



- Par respect pour l'entraîneur et les autres membres de l'équipe, la présence et la ponctualité à l'ensemble des entraînements et des matchs est obligatoire sauf cas de force majeure. En cas d'indisponibilité, avertir le plus tôt possible les responsables.
- La sortie (après entraînement ou match) des licenciés mineurs ne peut se faire sans un adulte. Seul un licencié mineur dont le responsable légal aura délivré un écrit autorisant la sortie seul pourra quitter le gymnase.
- Tout mineur assistant en qualité de visiteur à un entraînement reste exclusivement sous la responsabilité de ses parents si celui-ci n'est pas accompagné par une personne majeure.

Tenue sur le terrain :

- Porter une tenue adaptée et changer de chaussures en arrivant à la salle.
- Avoir sa propre bouteille d'eau.
- Écouter et respecter les consignes de l'entraîneur.
- Se montrer respectueux des coéquipiers, des adversaires, des officiels et du public, dans la victoire comme dans la défaite.

Engagement :

- Participer aux déplacements, au lavage des maillots et shorts et au goûter d'après les matchs. Un parent responsable sera désigné en début de saison pour gérer le planning des lavages et goûters.
- En cas de perte de maillot ou de short sera facturé 30 euros.
- Aider à installer et ranger le matériel à la fin de l'entraînement ou du match.
- Consulter et respecter les plannings pour l'arbitrage et la table de marque. Chaque joueur devra tenir des tables de marque (à partir de U11) et arbitrer (à partir de U13). En cas d'indisponibilité, la personne convoquée devra procéder elle-même à son remplacement.
- Supporter son équipe si l'on est blessé ou pas retenu pour le match.
- Supporter les autres équipes du club.
- Participer aux manifestations, aux assemblées générales.